

(ORTHOGRAPHE GRAMMATICALE)

FR55 : LES RÈGLES D'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

Le participe passé employé avec **être** ou **un verbe d'état** s'accorde **en genre et en nombre** avec le sujet.

Exemple : **Solène** est venue ce matin.

Ils sont partis juste après.

Le participe passé au masculin singulier peut avoir **cinq terminaisons différentes** : **é, i, u, s et t**.

Exemple : mangé, fini, vu, pris, craint.

Le participe passé employé avec **avoir** ne s'accorde jamais avec le sujet, mais avec **le COD s'il est placé devant le verbe**:

- **S'il n'y a pas de COD, il n'y a pas d'accord.** Exemple : Les moutons ont gambadé dans la montagne.
- **Si le COD est placé avant le verbe, il s'accorde en genre et en nombre.** Exemples : Les fromages que le berger a produits sont délicieux. Quels fromages a-t-il produits ? Elle a acheté ses fromages et les a dégustés.
- **Si le COD est placé après le verbe, il ne s'accorde pas.** Exemple : Les brebis ont produit beaucoup de lait !

Avec les verbes pronominaux

Modalité	Exemple
Participe passé et sujet agissant sur lui-même : on accorde avec le sujet	<p>Ils se sont lavés.</p> <p>Elles se sont battues.</p>
Participe passé et COD antéposé : comme avec l'auxiliaire avoir.	<p>Les mains qu'elles se sont lavées.</p> <p>Les bénéfices qu'ils se sont partagés.</p>
Participe passé, COD et verbe pronominal : on n'accorde pas.	<p>Elles se sont lavé les mains.</p> <p>Ils se sont partagé les bénéfices.</p>
Participe passé et verbes pronominaux particuliers admettant un COI : on n'accorde pas.	<p>Ils se sont menti.</p> <p>Ils s'en sont voulu.</p>